

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- Vu l'article L. 712-2, 6° et 9° du code de l'éducation ;
- Vu les articles R. 712-1 à R. 712-8 du code de l'éducation.

Considérant que l'établissement va procéder à des travaux sur la toiture du bâtiment Mirande – aile B situé avenue Alain Savary à Dijon (21 000) du 26 au 30 octobre 2026 ;

Considérant que lesdits travaux nécessiteront l'installation et l'utilisation de grues mécaniques sur le parking de l'aile B comme indiqué en pièce jointe du présent arrêté ; que la réalisation des travaux doit avoir lieu dans un cadre sécurisé ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R. 712-5 du code de l'éducation le Président de l'université « *fixe les règles relatives à l'accès dans les enceintes et locaux de l'établissement* » ;

Considérant que le Président de l'université doit garantir la sécurité des personnels et des usagers de l'établissement ;

-ARRETE-

Article 1 :

Le parking l'aile B du bâtiment Mirande est fermé du lundi 26 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026 inclus.

Article 2 :

Le directeur général des services, le directeur et le responsable administratif de l'UFR Sciences et Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR, sur le parking de l'aile B et publié sur le site internet de l'Université Bourgogne Europe. Il sera également transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, chancelière de l'Université.

Dijon, le 16 octobre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

Pièce jointe : plan du parking